

CHAPITRE I

NAÎTRE CADET, N'ÊTRE QUE CADET

Sous le règne du « Bien-Aimé », dans un petit village des basses terres du Dauphiné, du nom de Dolomieu, à quelques lieues au nord de La Tour-du-Pin, des réjouissances inhabituelles se préparent en cette belle matinée du 23 juin 1750.

La nuit de la Saint-Jean, début du solstice d'été, est certes toujours prétexte à festivités, mais, cette année, elles connaîtront un lustre particulier.

Les violoneux sont déjà là, se préparant pour les gavottes, rigodons et autres quadrilles...

La placette s'est remplie peu à peu et les villageois se groupent autour des feux de joie et de prospérité déjà dressés et que l'on allumera à la nuit tombée.

Dans l'air vif et comme transparent se dressent au loin la chaîne des Alpes et les hautes cimes du mont Blanc rosées par les derniers rayons du soleil couchant.

Les conversations vont bon train.

Le ciel est avec Louis XV et ses paysans.

Et l'on se félicite de la naissance chez le marquis du lieu d'un quatrième enfant et deuxième fils : un solide petit garçon auquel on prédit une longue et heureuse existence puisqu'il a choisi de venir au monde en ce jour.

Les serviteurs du château, tout proche, ont apporté liqueurs de noix, pognes et autres friandises.

La jeunesse dansera jusqu'à la mi-nuit avant de tirer le seau d'eau traditionnel et de recueillir les herbes protectrices.

Tôt dans la matinée du 24, le jeune Dieudonné, Sylvain, Guy, Tancrede, Déodat de Gratet de Dolomieu reçoit le sacrement de baptême¹ dans la très ancienne église prieurale qui se trouve au bout de la sombre allée d'arbres menant à la gentilhommière paternelle.

Le curé, Pierre Timon, y officie depuis plus de quarante ans et, comme un signe du destin, sa main tremble un peu lorsqu'il procède aux ablutions rituelles.

Le nouveau-né a pour parrain son oncle Guy, frère de son père, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Malte et pour marraine, « haute et puissante Dame » Marie Sidonie de Bérenger, sœur de sa mère. En ce jour où l'on fête les Chevaliers, la vie de Dolomieu apparaît déjà toute tracée.

Arrêtons-nous déjà au choix des prénoms que porte l'enfant. Dieudonné et Deodat...

Le voilà doublement voué au service de Dieu.
Tancrede...

Le Tasse a fait de Tancrede le modèle des chevaliers dans la « Jérusalem délivrée ».

Son intrépidité devenue proverbiale surmonte les enchantements de la forêt magique.

¹ Extrait des registres paroissiaux ou « Etats Religieux » (1750) de la paroisse de Dolomieu en Dauphiné : copie de l'acte de baptême de Dieudonné, Sylvain, Guy, Tancrede, (dit Déodat) de Gratet de Dolomieu, Mairie de Dolomieu, Isère.

Déodat, Dieudonné, Tancrède suivra donc ce modèle et ce, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem comme son oncle et parrain. Mais on sait que les chevaliers ont souvent une existence bien aventureuse.

Quelle sera donc la donnée qui l'emportera, de la tradition ou du changement ?

Ce qui est certain, c'est que le marquis Gratet de Dolomieu a déjà décidé, dans son for intérieur, du sort de ses enfants déjà nés et même de ceux à venir.

L'aînée, Adélaïde, qui vient d'avoir trois ans, sera, comme l'une de ses tantes, chanoinesse du chapitre de Saint-Denis d'Alix, ordre soumis à la règle de Saint-Benoît.

Il lui faudra, pour cela, justifier de cinq degrés de noblesse du côté paternel, mais cela ne pose pas de problème.

Adolphe, né en 1748, héritera des domaines et du titre.

Sylvine, Raymonde, qui précède d'un an Déodat, a sa place déjà réservée au monastère de la Visitation de Grenoble.

Quant au petit dernier, héros du jour, il ne pourra échapper au sort réservé aux cadets de grandes familles nobles.

On le fera recevoir à Malte.

Et cela, au plus tôt, car l'avancement peut courir dès la naissance.

Le père de l'impétrant va devoir accomplir, dans ce but, de nombreuses démarches préliminaires.

En vertu d'un bref du pape Benoît XIV, du 7 septembre 1750, le Grand Maître de l'Ordre, accorde la dispense nécessaire.

Le 2 octobre 1752, lorsque l'enfant atteint ses deux ans, François de Dolomieu verse entre les mains de Ferdinand Langon, procureur général et receveur de l'Ordre, appartenant au Grand Prieuré d'Auvergne la somme de 6200 livres²

² Archives Départementales du Rhône.. Lyon.. Papiers de l'ordre de Malte (Grand Prieuré d'Auvergne) Extraits de registres des Actes capitulaires . Série H. Vol 101 (F°87) et Joannès Chetail : « Les preuves de Malte de Déodat de Dolomieu », extrait des procès-verbaux mensuels de la Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Archéologie N° 314-316 (juillet-septembre 1962). PP. 124 à 128.

pour droit de passage en vue de la réception de son fils comme Chevalier de justice de Minorité³.

Ce droit de passage correspondait à l'origine au prix de la traversée qu'il devait effectuer à sa majorité pour rejoindre la Terre Sainte.

Depuis cette époque, la tradition s'est maintenue et alimente le Trésor de l'Ordre.

Le prix est beaucoup plus élevé que celui qui concerne les chevaliers de majorité (du simple au double), mais la famille de Déodat est prête à ce sacrifice pour la carrière à venir de son cadet.

Le marquis de Dolomieu dépense, d'ailleurs, beaucoup pour sa gloire et celle des siens.

Fort méticuleusement, cependant, il tient soigneusement à jour des « Livres de raison », gros cahiers rédigés d'une écriture à l'encre brune, bien lisible, et soigneusement conservés dans la chambre des archives du château protégée par une solide porte de fer.

En les parcourant, on peut y retrouver une table des matières avec plus de vingt chapitres où sont notées, parmi d'autres, les rubriques suivantes : « bouchers, épiciers, enfans (sic), voyages, équipages, frais de culture, frais pour affaires...⁴ »

La fortune est considérable, basée sur des rentes en terres et dépassant, au courant du XVIII^e siècle, les 400 000 livres.

3 Dolomieu appartiendra à la Langue d'Auvergne dont le siège était à Lyon..L'Ordre de Malte était divisé, à l'époque, en sept « Langues ou « Nations » : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille.

Celle d'Auvergne a pour aire territoriale : la Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné, l'Auvergne, le Limousin.

4 Docteur André Denier « Le Livre de Raison du Marquis de Dolomieu ou la famille de Déodat de Dolomieu ».Bulletin de l'Académie delphinale. 1948. T.19. PP.151-160.Livre de Raison pour les années 1771/1772 : le pain blanc vaut alors 2 sols 3 deniers, la vache 2 sols, 65, le veau, 3 sols, le bœuf 3 sols 6 deniers, le mouton 4 sols, la livre ; les œufs valent 3 livres 6 sols le 100, et le beurre 10 sols 6 deniers la livre.

La propriété s'étend sur plus de 600 hectares et comprend 30 fermes.

Mais les « enfans » coûtent cher en pensions, dotations et frais divers liés à leur éducation.

Les frais les concernant se monteront en 1771 à plus de 7000 livres.

Par bonheur, ils sont très rarement malades et les notes de médecins quasi inexistantes.

D'ailleurs, le climat est salubre et l'on se nourrit bien.

Le marquis y veille, achetant, chaque année, pour près de 900 livres en viandes, 300 livres en pain et autant en beurre, œufs, lait et fruits.

Les dépenses générales, sans compter les gages des domestiques, se montent à plus de 15 000 livres par an.

Les terres du domaine de Dolomieu sont vastes et de bon rapport en fermages, mais le château et ses dépendances, (le parc s'étend sur plus de 21 hectares), nécessitent un entretien constant : maçons, charpentiers, palissades aux vignes, conduites d'eau, curage de l'étang, réfection des fenêtres et des moulins...

Il faut compter pour cela environ 1000 livres par an.

Le château construit au XVII^e siècle et réaménagé au XVIII^e est une vaste et massive demeure flanquée d'une tour d'angle datant du XV^e siècle.

Sa longue façade est dominée par un fronton triangulaire orné d'armoiries, apposé lors du mariage du père et de la mère de Déodat en mai 1746.

Au-dessous d'une couronne de marquis, on trouve, à gauche, l'écusson d'azur à griffon d'or avec des branches brifant d'un griffon d'argent des Gratet de Dolomieu et, à droite, celui des Bérenger, en croix, gironné d'or et de gueules à huit pièces.

De vastes écuries, situées au midi, abritent plus de 20 chevaux et deux remises à carrosses.

La vie en société et tout ce que cela entraîne (vêtements et parures, distractions, réceptions...) coûtent également fort cher.

François de Dolomieu est, en outre, un grand lecteur et acquitte des notes élevées chez le libraire Cuchet pour ouvrages et abonnements.

Marquis et marquise se rendent également à Paris, font leur cour à Versailles, passent l'automne en famille, une famille qui s'agrandit sans cesse, au château de la Côte Saint-André, propriété des comtes de Saint-Paul dont les Dolomieu ont hérité l'année de la naissance de Déodat.

C'est une construction du XIII^e siècle, flanquée de tours à créneaux.

Là aussi, de même qu'à Dolomieu, les dépenses sont d'importance. Déodat, pendant que ses parents vivent la vie de la noblesse provinciale ou se rendent à la capitale, s'empresse de grandir à toute allure, dépassant très vite en taille ses aînés.

Frères et sœurs, plus jeunes, font, par ailleurs, leur apparition tous les ans à l'été, selon un rythme régulier.

Au milieu de tout ce petit monde, le futur chevalier de Malte fait preuve de beaucoup d'ingéniosité.

Très tôt, nous dit-on, « il apprit seul les trois premières règles de l'arithmétique en comptant sur ses doigts les barreaux du lit où on le couchait...Souvent, il lui arrivait de passer plusieurs heures de suite auprès d'un marais pour suivre l'événement de la métamorphose des salamandres⁵. »

Il y a tant à voir et observer autour de lui, ne serait-ce que dans le parc peuplé d'espèces rares d'arbres et de plantes, de

5 « Journal » de Jean Picot, tenu au cours de son voyage avec Dolomieu dans les Alpes.(10 septembre 1795) ;Archives de la Bibliothèque de l'Institut de France MSS 2700-2701

Et Alfred Lacroix « Notice historique sur Déodat de Dolomieu, lue à la séance publique annuelle de l'Institut de France le 8 décembre 1918 »Paris.Gauthier-Villars 1918. Notes et justifications N°4 P.70

nombreux oiseaux et dont l'étang, sombre et mystérieux, derrière la tour moyenâgeuse, renferme une vie grouillante. La nature lui fournit des jouets miraculeux, sans compter les pierres si diverses par leur forme et leur couleur que l'on trouve au hasard des chemins, dans les collines, au creux des rivières et qui forment des collections magiques. Fascinantes, aussi, les étoiles qui brillent dans le ciel pur des nuits d'été.

Il lui semble que ses frères et sœurs se comportent comme des aveugles en face de la beauté et de la richesse du monde ce qui ne l'empêche pas de se livrer à des joutes dans la salle d'armes avec Adolphe et le petit Artus.

Depuis leurs sept ans (l'âge de raison !), un vieil abbé vient leur enseigner l'écriture, quelques bribes de latin, la grammaire française, un peu de calcul.

L'alphabet et les premières notions de lecture leur ont été inculqués sur les genoux de leur mère.

Les livres portaient le nom de « Croix de Jésus », « Trésor dévot », « Les sept trompettes pour réveiller les pécheurs et pour les induire à faire pénitence ».

Un maître à danser et un maître d'escrime font leur apparition une fois par semaine et inculquent aux enfants les manières du monde.

Mais ce qui plaît surtout aux garçons, c'est de courir par monts et par vaux et revenir, affamés, dévorer le jambon, spécialité de la petite ville d'Aoste, toute proche, les fromages frais de Saint-Marcellin, fabriqués dans les bergeries du domaine, et le bon pain chaud juste sorti du four, toutes denrées succulentes qui fournissent l'essentiel des goûters.

Le soir, avant le souper, on tresse, pour décorer les cheveux des filles, des couronnes de marguerites ou de toutes autres fleurs, selon les saisons.

Lorsque vient l'automne, le temps des veillées commence.

Auprès du feu où l'on fait griller des châtaignes, tous se tournent vers Déodat qui ne peut résister à la tentation de faire revivre les aventures de Mandrin, célèbre bandit du Dauphiné mort depuis peu et de terrifier ses jeunes auditeurs par un mystérieux « Pacte des loups » qui intrigue toute l'aristocratie locale.

Il leur communique aussi son désir d'escalader les Alpes, si proches, ces montagnes que leur nourrice leur a toujours décrites comme séjour infernal.

Les secrets qu'elles recèlent sont-ils si abominables ?

Le jeune Dolomieu ne le croit pas car les hautes cimes, objet de sa curiosité, semblent lui faire signe de loin et ce signe est loin d'être inamical...

La vie quotidienne est également rythmée par les prières qui rassemblent régulièrement la famille sous la fêrue affectueuse de la marquise dans la chapelle du château, située au rez-de-chaussée et richement décorée de vitraux aux emblèmes héraldiques.

La présence de Dieu est constante et conditionne l'existence de chacun, préparant ainsi Déodat à sa future carrière

Et, pour le jeune Dolomieu, justement, les échéances se précipitent.

Afin d'être admis comme candidat chevalier, il est nécessaire que son père fournisse maintenant les « preuves » exigées par l'Ordre de Malte.

Il va lui falloir se soumettre à une procédure d'enquête très sévère, longue et minutieuse⁶.

Elle se déroulera au cours de la douzième année de l'enfant et sera menée par le bailli de la Val d'Isère, maréchal de l'Ordre et par le chevalier Félicien de Mons de Savasses, après que se sera tenue, le 17 avril 1761, une assemblée

⁶ Archives départementales du Rhône Lyon : Papiers de l'Ordre de Malte (Grand Prieuré d'Auvergne).Extraits des Registres des Actes Capitulaires. Serie H (Vol 101 (F° 80 ; F° 87). Et Joannés Chetail « Les preuves de Malte... », P.124-128.

extraordinaire⁷ en l'Hôtel de la Commanderie de Saint Georges à Lyon sous la présidence de frère Joseph, Guy de Bosredon-Vantage, grand prieur du grand Prieuré d'Auvergne, accompagné du bailli de Saillant et du chevalier de Laigne, ce en présence du Marquis de Dolomieu.

Pour établir les preuves de noblesse, les sommes versées aux généalogistes chargés des recherches et vocations se montent en frais pour épices et autres droits à la somme de 37 livres 5 sols.

Le Conseiller Maître de Bourchenu signera le 14 juillet 1761 la copie des actes⁸.

Le bailli de la Val d'Isère et le chevalier de Mons de Savasses se rendent au printemps de 1762⁹ aux lieux de naissance du postulant et de ses parents pour sélectionner plusieurs témoins qui vont prêter serment sur 22 articles portant sur son identité, sa noblesse, sa conduite.

Cet interrogatoire va permettre de faire connaissance en profondeur avec la famille et les amis du marquis Gratet de Dolomieu et de la marquise, née Marie-Françoise de Berenger¹⁰.

Ces dépositions devront ensuite être confirmées « secrètement » par de nouveaux témoins.

On examinera ensuite « les partages, actes de tutelles, lettres de garde-nobles, hommages, aveux et dénombrements, commissions, brevets ou pensions de charges, offices et dignités portant titre de noblesse, assistance aux bans et arrière-bans et aux assemblées de gentilshommes qui prouvent la noblesse du postulant et celle de ses parents ¹¹. »

7 Archives départementales du Rhône.Papiers de l'Ordre de Malte.Grand Prieuré d'Auvergne.Extraits des Registres des Actes capitulaires..Serie H (Vol 101 ; 131 ; 132)

8 Docteur André Denier « *Le Livre de Raison du Marquis de Dolomieu...* », op.cit. pp.124-125

9 Archives départementales du Rhône.(Lyon).Papiers de l'Ordre de Malte.Grand prieuré d'Auvergne.Extraits des registres des Actes capitulaires .(Serie H. Vol 101 F° 87 avril 1762)

10 Joannés Chetail «*Les preuves de Malte...* ».op.cit. pp.124-125

11 Joannés Chetail « *Les preuves de Malte...* », op.cit. p.125

Le bailli de la Val d'Isère et le chevalier de Mons de Savasses s'installent pour toute la durée des opérations dans le presbytère de l'église Saint-Pierre à Dolomieu.

Le parrainage dans l'Ordre de Malte exercé par Félicien Mons de Savasses, Commandeur de Laumusse, près de Mâcon, est particulièrement intéressant dans le cas de Dolomieu.

C'est en effet, l'un des hommes les plus instruits de son temps, passionné par les sciences naturelles et qui s'était spécialisé dans les « pierres à foudre » ou aérolithes.

Un procès-verbal du 13 avril constate la prestation de serment des commissaires et du marquis.

Le 14 avril se présentent ;

«-Estienne Florimond du Cros de Grolée, ancien major de la ville d'Embrun, habitant à Tramolé, âgé de 66 ans.

-Louis-Joseph, Marie de Buffevent, seigneur de Vatilien et de Frontenas, habitant à Bourgoin, âgé de 34 ans.

-Pierre, Alexandre de Vallin, Seigneur d'Hières, La Tour-du-Pin, Marquis de Pressins, habitant à La Tour-du-Pin, âgé de 38 ans.

-Pierre, Gabriel, Xavier, Marquis de Virieu-Beauvoir, résidant à Faverges, lui-aussi de 38 ans ¹² . »

Déodat, déclarent-ils, est dans ses douze ans. On ne saurait être plus vertueux et plus chrétien que lui ; il est trop jeune pour être seulement soupçonné de quelque crime.

Il est sain, fort, robuste et de grande taille ; il n'a point prononcé de vœu, ni contracté mariage, son âge étant incompatible avec ces événements.

Sont alors convoquées, pour apporter « la preuve secrète » quatre nouvelles personnes qui viendront témoigner dans la journée du 15 avril :

¹² Ibid pp.125-126

«-Etienne Girard, curé de La Bâtie Montgascon, âgé de 78 ans.

-Joseph, André Bergeron, avocat au Parlement de Grenoble, résidant à La Tour-du-Pin, âgé de 40 ans.

-Pierre-Jean, Antoine, Pascal, Contrôleur des actes des notaires, résidant à La Tour-du-Pin, âgé de 45 ans.

-Pierre-Emmanuel de Reymond, chirurgien, demeurant lui-aussi à La Tour-du-Pin, âgé de 30 ans¹³. »

Ils confirment les dires des précédents et ajoutent qu'ils connaissent les maisons de Gratet, de Virieu, de Maugiron, de Sassenage, rassemblant les parents et aïeux de Déodat pour être très nobles et très anciennes.

L'examen des titres et documents constituant la preuve littéraire de filiation en légitimation de la Maison de Gratet de Dolomieu occupa la journée du 16 avril 1762.

La noblesse fut prouvée par :

«-l'hommage rendu en la Chambre des Comptes du Dauphiné, le 10 janvier 1746, pour le marquisat de Dolomieu par le père de Déodat, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment, colonel général des Dragons.

-la procédure des preuves de Joachim, Guy de Gratet, oncle de Déodat, faite dans la Langue de Provence de l'Ordre de Malte par les chevaliers Jean de Tressemanes de Brunet et Charles de Guérin, le 23 mai 1744 pour la ligne paternelle et par Jean-Baptiste de Laigue et Antoine, Joseph de Laubé, pour le côté maternel, celui des Maugiron.

-l'hommage rendu le 8 août 1724 par Charles de Gratet, grand-père de Déodat, (Commandeur de Raïssac, et commandant de l'Artillerie de l'Ordre), en date du 9 août 1708.

¹³ Ibid

-les lettres patentes de juillet 1689 par lesquelles Louis XIV érige en marquisat la terre de Dolomieu en faveur de François Gratet, (bisaïeul de Déodat), et de ses descendants mâles en considération de son ancienne noblesse et des services rendus par ses prédécesseurs dans les emplois considérables qu'ils ont eus tant dans les Armées que dans la Robe ; (lettres enregistrées au Parlement, à la Chambre des Comptes et au Bureau des Finances du Dauphiné).

-L'hommage rendu par le même François de Gratet, le 19 juillet 1677, pour les terres et la seigneurie de Dolomieu et l'hommage rendu par Claude de Gratet, bisaïeul de Déodat, le 31 janvier 1646.

-Enfin, un arrêt de la Chambre des Comptes du Dauphiné du 12 juillet 1608 dans lequel François de Gratet, quatrième aïeul de Déodat, est qualifié de « noble ¹⁴. »

Il y a largement dans tous ces documents, retrouvés et archivés, de quoi satisfaire l'Ordre sur l'ancienneté des Gratet de Dolomieu, du côté masculin.

Le procès-verbal des opérations est signé le 17 avril 1762, à midi, et les commissaires reconnaissent que le nom est l'un des plus illustres de la province.

Le côté féminin de la ligne paternelle a également été soigneusement examiné.

Et l'on a constaté que la famille était bien connue à Malte où elle a déjà envoyé nombre de représentants.

L'enquête remonte jusqu'à Claude de Virieu Pupetière, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à François de Maugiron et Thérèse de Sassenage, fille du deuxième baron du Dauphiné.

14 Archives Départementales du Rhône (Lyon).Papiers de l'Ordre de Malte.Grand Prieuré d'Auvergne.Extraits des registres des actes capitulaires..Serie H (Vol 101 et 132).Et Joannès Chetail « *Les preuves de Malte...* », op.cit. P.126 et s.

Si, par curiosité, on pousse un peu plus loin les investigations, on retrouvera des Gratet qui exercent des fonctions publiques dès le XV^e siècle à La Tour-du-Pin¹⁵.

Pierre Jacques de Gratet commandera une troupe de 100 hommes d'armes pendant les guerres de Religion et se signalera par sa vaillance.

Il sera, ensuite, nommé Trésorier Général du Dauphiné. Son fils exercera la même charge que lui.

La terre de Dolomieu fut achetée en 1607 par Pierre et François de Gratet, les premiers du nom à porter le titre de « Seigneurs de Dolomieu ».

Dès 1665, on trouve, d'ailleurs, déjà dans la famille deux chevaliers de Malte, Henri et Marc.

Claude de Gratet, fils de François, héritera des domaines.

Il devient Trésorier Général de France au Bureau des Finances du Dauphiné.

Son fils, François II de Gratet, Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, sera en 1689 le premier marquis de Dolomieu¹⁶.

Les Gratet sont donc des nobles de robe qui exercent au Parlement de Grenoble des fonctions devenues, au cours des siècles, un bien patrimonial.

C'est ainsi que le père de Déodat, cornette de la compagnie générale des Dragons en 1741, se trouve être, depuis 1760, le Second Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

Tournons-nous, maintenant, vers la mère de Dolomieu, Marie-Françoise de Bérenger, fille de Pierre de Bérenger, Lieutenant général des armées du Roi et d'Antoinette, Henriette du Boucher d'Orsay.

L'on apprend alors que l'enquête la concernant fut réalisée,

15 Voir l'arbre généalogique en tête de l'ouvrage.

16 Les lettres patentes de juillet 1688 ayant érigé la terre en marquisat seront enregistrées le 5 janvier 1691

en tout premier, à Grenoble, dans la Maison Rostaing, Rue Montorge, le 26 août 1761, par Jean-Louis de Sade¹⁷, chevalier de Malte et Dominique de Gaillard d'Agoult, Commandeur de Valence, délégués dans cette ville en raison des attaches de la famille maternelle de Déodat avec la Langue de Provence, la plus ancienne de l'Ordre.

Ils furent désignés par le chapitre provincial du Grand Prieuré de Saint-Gilles tenu à Arles le 4 mai 1761, en conséquence de lettres rogatoires du Grand Prieuré d'Auvergne adressées, le 17 avril 1761, à Henry Augustin de Piolenc, grand prieur du Grand Prieuré de Provence.

Quant à l'enquête secrète, elle s'effectua le 31 août 1761 à Grenoble dans la maison de Jean-Baptiste, Jacques, Alexandre de Piolenc d'Yse, Président à mortier au parlement du Dauphiné et dans celle de François, Claude de Bouvier de Saint-Pierrais, Président de la Chambre des Comptes.

Les familles de Berenger, de Boucher d'Orsay et de Simiane apportent, elles aussi, et plus qu'à suffisance, leurs preuves d'ancienneté, ne serait-ce que par considération pour Raimond de Bérenger, Grand Maître et réformateur de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem en 1365.

Les procès-verbaux de toutes ces opérations ainsi que les « preuves » sont communiquées au chapitre à Lyon, le 2 juin 1762.

Le Commandeur de Bosredon et le bailli de Brison attesteront le 3 juin que leur sentiment est que ces dernières soient reçues « comme très bonnes et admises comme telles¹⁸. »

Le jeune Déodat est donc on ne plus apte à être admis parmi les membres de cette aristocratie religieuse et militaire.

17 De la maison de Sade d'où est issu le futur marquis Alphonse, Donatien, François

18 Archives départementales du Rhône (Lyon).Papiers de l'Ordre de Malte.Grand Prieuré d'Auvergne.Extraits des Registres des Actes Capitulaires.Série H (Vol 101 et 132). Et Joannés Chetail « *Les preuves de Malte..* », op.cit. p.128

Ses parents ont fait état d'au moins huit quartiers de noblesse, condition exigée par les « Langues françaises ».

Le véritable procès de reconnaissance, cependant, ne débute qu'à ce moment ; il ne se terminera à Malte que six ans plus tard¹⁹.

On ne peut qu'être saisi par la lourdeur et la lenteur de cette procédure d'une solennité ramenant au Moyen Âge.

L'agitation créée par le déroulement des examens probatoires une fois dissipée, le futur chevalier continue à mener une existence paisible et heureuse au sein d'une famille qui compte trois nouveaux venus : Charles-Emmanuel, à qui l'on réserve une fonction abbatiale héréditaire au chapitre noble de Saint-Chef, Alphonse, et, enfin Polyxène qui est, comme sa sœur, Adélaïde, destinée à rentrer chez les chanoinesses d'Alix.

Déodat, quant à lui, lorsque, secouant la poussière des siècles passés, il se met à réfléchir à son avenir, se verrait bien, après un temps de service dans les Armées du roi, en aristocrate éclairé, philosophe, amateur de sciences et collectionneur d'un peu tout, et, en particulier, de jolies femmes !...

Les personnes du sexe l'intéressent fort, en effet, depuis quelque temps. Mais il n'est que cadet...

Et il faut se soumettre aux volontés paternelles et envisager les trois vœux qu'exige l'entrée dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : pauvreté, obéissance et... chasteté.

L'oncle Guy, avec qui il a beaucoup parlé de Malte, lui a bien affirmé qu'après quelques années un peu contraignantes, l'on pouvait aussi y réaliser tous ses rêves d'aventures.

Il comptera donc au nombre de ces « Messieurs de la Religion ».

Mais son esprit d'indépendance, son tempérament frondeur se révoltent quelque peu à cette idée.

¹⁹ Ibid. H 101 F°87

En attendant l'âge requis pour partir, il lui faut songer à compléter des études jusque-là fort sommaires et, puisque l'Ordre n'est pas seulement hospitalier mais aussi militaire, faire ses preuves dans les régiments de sa Majesté.

Déodat obtient de ne pas être envoyé en pension à Grenoble comme ses frères mais de partir pour Paris²⁰.

Il y restera trois ans dans une de ces maisons d'éducation particulière²¹ qui donnent alors une formation complète d'humanités et préparent aux carrières militaires en enseignant des matières que l'on ne trouve pas dans les collèges. Ainsi la pension dirigée jusqu'en 1776 par Claude Louis Berthaud, rue du Faubourg Saint-Honoré qui dispense à ses élèves des cours de « latin, grec, français, histoire, mathématiques, (algèbre, géométrie théorique et pratique, trigonométrie rectiligne et sphérique), astronomie, sciences naturelles, mécanique, dessin de figure, art des fortifications, pilotage et levée de plans²². »

Le jeune Dolomieu fut sans doute inscrit dans la section des Grands Moyens, sa vivacité d'esprit et les lectures faites dans la vaste bibliothèque du marquis, son père, lui permettant de franchir rapidement les étapes.

En 1765, ayant achevé sa classe de rhétorique, Déodat s'engage comme volontaire dans le régiment des Carabiniers²³. Son régiment est basé à Metz, l'une des plus grandes places d'armes du Royaume avec une garnison de 8000 hommes. La ville semble bien froide au premier abord, mais il ne peut que se laisser séduire par sa magnifique cathédrale gothique et les réalisations des architectes des siècles précédents.

20 Archives de la Bibliothèque de l'Institut de France MSS 2700-2701. « Journal de Jean Picot »

21 Philippe Marchand « Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution : Les maisons d'éducation particulière. » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* T.XXII P.550-567 (octobre-décembre 1975).

22 Victor Advielle « *Journal professionnel d'un maître de pension de Paris au XVIII^e siècle*(d'après un manuscrit autographe). » Pont-L'Evêque 1868

23 Archives du Service Historique de l'Armée de Terre : Etat des services militaires : sous-officiers et hommes de troupe (Dossier Dolomieu). Et Alfred Lacroix « Notice historique sur Déodat de Dolomieu... », op.cit.p. 72 note 16

Les cercles et sociétés locales attirent un public érudit et il est facile de s'y faire de nombreux amis.

La France est alors en paix et, avec six mois seulement de résidence obligatoire sur place, selon les règles de l'époque, le temps passe très vite.

En 1766, Déodat est nommé sous-lieutenant²⁴.

Et, dès ses 16 ans révolus, avant même que son procès nobiliaire s'achève, il est autorisé à commencer son « noviciat ».

Cette étape préliminaire obligatoire précède l'admission à titre de chevalier « profès » au cours d'une cérémonie où il prononcera ses vœux définitifs et à l'issue de laquelle il prendra l'habit.

Mais, pour être jugé digne de cet état, il lui faut d'abord séjourner trois ans dans l'île de Malte et accomplir, à l'intérieur de ce laps de temps, quatre « caravanes » d'une durée, chacune, de six mois.

Il s'agit d'une sorte de service militaire sur les galères de l'Ordre, qui consiste, en principe, en campagnes maritimes contre les Barbaresques.

Déodat, après avoir passé quelque temps à Dolomieu, et fait connaissance de sa petite sœur Caroline (née en 1763), s'embarque donc à Marseille sur l'un des navires de la Religion.

L'hiver de 1766 a été particulièrement rude en Lorraine et le voyageur se prend à rêver, au fil de la longue navigation, à cette terre d'Afrique et d'Europe mêlées, microcosme du monde méditerranéen dont il va bientôt faire connaissance.

Puisqu'il faut partir pour Malte, il berce ses incertitudes en laissant monter en lui les souvenirs de tout ce qu'il a lu, jadis, sur cette Mellita des Romains qui fut, dit-on, aussi, lieu de séjour où l'industriel Ulysse courut sa plus belle aventure avec la nymphe Calypso.

²⁴ Ibid.